

Communiqué de l'AFEP

Vendredi 6 novembre 2020

Le 29 octobre 2020 au soir, le Sénat a adopté l'amendement 234 au Projet de loi de Programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030. Celui-ci stipule que « Les libertés académiques s'exercent dans le respect des valeurs de la République ». Or ces libertés sont déjà, bien naturellement, limitées par le respect des lois de la République. Pourquoi vouloir dans ces conditions introduire un amendement 234 qui suggère cette fois un encadrement de nature politique ?

Cet amendement rejoint de nombreuses attaques auxquelles la communauté universitaire doit faire face depuis quelque temps, que l'on songe simplement à la déclaration du ministre de l'Éducation nationale accusant les universités de complicité intellectuelle du terrorisme¹.

L'Association française d'économie politique, qui attire depuis longtemps l'attention sur le recul du pluralisme tant à l'Université qu'au Lycée, ne peut que s'émouvoir de cette atteinte manifeste aux libertés académiques et, comme de nombreuses associations savantes², exige la suppression de cet amendement. L'AFEP s'inquiète de la volonté du pouvoir politique de circonscrire les objets, concepts et méthodes d'analyse, et ce en lieu et place de la régulation par les pairs.

Outre la limitation des libertés académiques, le Sénat a adopté le même soir l'amendement 238 permettant aux Universités de recruter des candidats n'ayant pas été qualifiés par le Conseil National des Universités (CNU). L'AFEP reste attachée à une instance nationale de régulation professionnelle par les pairs et demande donc la suppression de cet amendement. L'affirmation d'un principe de régulation ne vaut évidemment pas dédouanement des problèmes sérieux que pose son fonctionnement effectif, notamment en section économie (section 05), comme l'AFEP l'a maintes fois dénoncé. Le CNU doit néanmoins rester le seul cadre de régulation professionnelle du fait qu'il est fondé sur une évaluation par les pairs.

Le conseil d'administration de l'AFEP

¹<https://www.vie-publique.fr/discours/276970-jean-michel-blانquer-22102020-lattaque-terroriste-contre-samuel-paty>

²Voir par exemple les communiqués des Sociétés Savantes Académiques de France (<https://societes-savantes.fr/communique-de-presse-retrait-de-3-amendements-senatoriaux-a-la-lpr/>), de Qualité de la Science Française (<https://www.qsf.fr/2020/10/30/le-senat-contre-luniversite/>) ou encore la pétition de Rogue ESR (http://rogueesr.fr/une_autre_lpr/).